

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2021

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2021

Table des matières

	Pages
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Surplus d'apport	5
Réserve générale déficitaire	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20
Annexes	21 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL** (la « coopérative »), qui comprennent le bilan au 31 mai 2021, et les états des résultats, de la réserve générale déficitaire, du surplus d'apport et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 mai 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

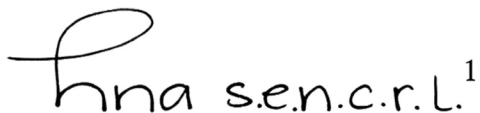
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 hna s.e.n.c.r.l.¹

Montréal
Le 16 décembre 2021

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A116697

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

	2021	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A)	157 736 \$	783 238 \$
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES (annexe B)	73 164	462 447
BÉNÉFICE BRUT	84 572	320 791
CHARGES		
Frais d'exploitation (annexe C)	90 242	268 592
Frais de vente (annexe D)	3 428	7 353
Frais d'administration (annexe E)	76 560	94 962
Frais de financement (annexe F)	3 544	12 722
	173 774	383 629
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(89 202) \$	(62 838) \$

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

SURPLUS D'APPORT

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	142 810 \$	138 680 \$
Conversion de parts sociales (note 11)	4 590	4 130
SOLDE À LA FIN	147 400 \$	142 810 \$

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

RÉSERVE GÉNÉRALE DÉFICITAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	(87 793) \$	(31 056) \$
Déficit de l'exercice	(89 202)	(62 838)
	(176 995)	(93 894)
Impôts recouvrés de l'exercice précédent (note 16)	953	6 101
SOLDE À LA FIN	(176 042) \$	(87 793) \$

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

BILAN

AU 31 MAI 2021

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Trésorerie	5 217 \$	40 881 \$
Débiteurs (note 4)	24 868	28 557
Stocks (note 5)	188 517	182 994
Frais payés d'avance	636	1 917
	219 238	254 349
PLACEMENT (note 6)	15 450	13 950
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	30 354	39 476
	265 042 \$	307 775 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

_____, administrateur

_____, administrateur

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

BILAN

AU 31 MAI 2021

	2021	2020
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 8)	29 002 \$	15 353 \$
Créditeurs (note 9)	190 252	180 005
	219 254	195 358
DETTE À LONG TERME (note 10)	60 000	40 000
	279 254	235 358
AVOIR		
DES MEMBRES		
Parts sociales (note 11)	14 430	17 400
DE LA COOPÉRATIVE		
Surplus d'apport	147 400	142 810
Réserve générale déficitaire	(176 042)	(87 793)
	(14 212)	72 417
	265 042 \$	307 775 \$
Engagements contractuels (note 12)		

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit de l'exercice	(89 202) \$	(62 838) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 687	11 499
	(79 515)	(51 339)
Impôts recouvrés de l'exercice précédent	953	6 101
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 13)	9 694	48 148
	(68 868)	2 910
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation du placement	(1 500)	(200)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(565)	(1 000)
	(2 065)	(1 200)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	13 649	3 321
Augmentation de la dette à long terme	20 000	100 000
Remboursement de la dette à long terme	-	(60 000)
Émission de parts sociales	1 620	4 150
Rachat de parts sociales	-	(20)
	35 269	47 451
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(35 664)	49 161
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) AU DÉBUT	40 881	(8 280)
TRÉSORERIE À LA FIN	5 217 \$	40 881 \$

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

1. Statuts et nature des activités

La coopérative est constituée en vertu de la Loi sur les coopératives du Québec. Elle exploite une librairie, une papeterie et offre des services d'impression numérique. Elle exploite également un café étudiant en milieu scolaire.

2. Événement affectant les activités

En mars 2020, à la suite de l'écllosion et de la propagation rapide d'un nouveau coronavirus (COVID-19), l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale. Les autorités gouvernementales ont dû mettre en place des mesures ayant de nombreux impacts économiques, entre autres sur les entreprises et ce, au niveau mondial, national, provincial et local.

La coopérative a adapté ses activités afin de minimiser les répercussions possibles sur ses opérations et sa situation financière à la suite des mesures mises en place par les autorités en réponse à la COVID-19. Notamment, la coopérative a procédé à des mises-à-pied temporaires et a déposé des demandes pour se prévaloir de l'aide gouvernementale offerte par les autorités fédérales. En date de la publication des états financiers, la direction estime que cette situation n'entraînera pas de modifications importantes dans la réalisation des actifs et le règlement des passifs présentés au bilan de la société au 31 mai 2021.

3. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. Ils ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé (NCECF) et adaptés aux particularités de l'entreprise coopérative décrite dans le Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux NCECF exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les produits de vente au détail sont comptabilisés au moment où le consommateur prend possession de la marchandise et que l'encaissement est assuré. Les ventes effectuées par l'entremise du site Web et les services rendus sont comptabilisés lorsque les biens sont expédiés ou les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente, que le titre de propriété ou le risque a été transféré et lorsque le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Impôts sur les bénéfices

La coopérative utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Ils sont mesurés par application des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au moment du règlement des passifs ou de la réalisation des actifs. Les actifs d'impôts futurs sont constatés lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'ils se réaliseront.

La coopérative comptabilise les impôts futurs à l'état de la réserve générale au même moment que les impôts exigibles y sont constatés, soit au cours de l'exercice subséquent, lors de leur décaissement ou leur encaissement.

Instruments financiers

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas d'opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Par la suite, tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement, à l'exception des instruments financiers suivants :

- les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés, qui sont évalués au coût, diminué de toute dépréciation faite le cas échéant;
- les placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible, qui sont évalués à la juste valeur;

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

- les instruments financiers que la coopérative a choisi d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin lors de leur comptabilisation initiale.

La juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif est établie à partir des cours acheteurs. Celle des placements que la coopérative a choisi d'évaluer à la juste valeur est établie à partir des rapports obtenus du courtier qui agit pour le compte de la coopérative. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie à partir d'une confirmation de la juste valeur obtenue de l'institution financière auprès de qui le contrat a été négocié. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisé aux résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la coopérative comptabilise en résultat net une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires résultant de l'excédent des chèques en circulation sur les soldes bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée aux résultats en tant que produits de subventions, à moins qu'elle ne soit accordée relativement à des charges spécifiques ou des actifs spécifiques, auquel cas elle est comptabilisée en déduction de ceux-ci.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Affectation à la réserve générale

L'excédent de l'exercice de même que les ristournes sont affectés à la réserve générale au cours de l'exercice suivant, soit une fois que la répartition de l'excédent est votée en assemblée générale. Le déficit de l'exercice est affecté à la réserve générale au 31 mai de l'exercice où le déficit est engendré.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

4. Débiteurs

	2021	2020
Clients	14 989 \$	15 669 \$
Provision pour dépréciation	-	(901)
	14 989	14 768
Aide gouvernementale à recevoir	9 879	6 052
Autres	-	7 737
	24 868 \$	28 557 \$

5. Stocks

	2021	2020
Librairie	184 882 \$	175 470 \$
Café étudiant	3 635	7 524
	188 517 \$	182 994 \$

6. Placement, au coût

	2021	2020
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
5 parts sociales, avec droit de vote	50 \$	50 \$
1 540 (1 390 en 2020) parts sociales privilégiées de catégorie A, sans droit de vote ni de participation	15 400	13 900
	15 450 \$	13 950 \$

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

7. Immobilisations corporelles

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement				
Équipement	83 671 \$	69 971 \$	13 700 \$	17 125 \$
Centre administratif	123 232	118 436	4 796	5 994
Matériel informatique	30 309	28 526	1 783	2 229
Améliorations locatives	17 338	10 321	7 017	10 941
Matériel informatique				
Centre administratif	25 295	23 300	1 995	1 858
Librairie	12 752	12 121	631	789
Café étudiant	1 388	1 129	259	324
Fournitures	4 001	3 828	173	216
	297 986 \$	267 632 \$	30 354 \$	39 476 \$

8. Emprunt bancaire

La coopérative dispose d'une marge de crédit autorisée de 54 000 \$ au taux préférentiel (2,45 % au 31 mai 2021) majoré de 5,5 %. Elle est garantie par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances et des stocks. Elle est renouvelable en septembre 2022.

9. Crédoiteurs

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	182 678 \$	159 443 \$
Sommes à remettre à l'État	5 061	18 777
Salaires et vacances à payer	2 513	1 785
	190 252 \$	180 005 \$

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

10. Dette à long terme

	2021	2020
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts et sans modalités de remboursement avant le 31 décembre 2022	60 000 \$	40 000 \$

Les versements en capital estimatifs à effectuer et le solde renouvelable au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	Renouvelable
2022	- \$
2023	60 000 \$

11. Parts sociales

Autorisées, en nombre illimité :

Les parts sociales de la coopérative sont de dix dollars l'unité. Elles sont payables en espèces, ne peuvent être cédées ni transférées et sont indivisibles. Elles sont aussi rachetables au montant émis à la demande du membre.

Des parts privilégiées peuvent être émises par le conseil conformément aux dispositions de la loi. Le conseil détermine le montant, les privilèges, les droits et les restrictions de la part ainsi que les conditions de son rachat, de son remboursement ou de son transfert.

Émises :

	2021	2020
1 443 (1 740 en 2020) parts sociales	14 430 \$	17 400 \$

Chaque membre est tenu de souscrire à un minimum d'une part sociale payable au moment de son adhésion. Cette part est désignée comme part sociale de qualification. Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 162 parts sociales (415 en 2020) pour un montant de 1 620 \$ (4 150 \$ en 2020) en espèces et n'a racheté aucune part sociale (2 en 2020) pour un montant de 20 \$ en espèces en 2020.

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

11. Parts sociales (suite)

De plus, à la suite de l'adoption d'un règlement et conformément à l'article 221.6 de la Loi sur les coopératives, 459 membres (413 en 2020) ayant quitté la coopérative sans demander le remboursement de leurs parts sociales sont réputés en avoir fait don à la coopérative. Un montant de 4 590 \$ (4 130 \$ en 2020) a été transféré au surplus d'apport à titre de dons réputés des membres.

12. Engagements contractuels

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

La coopérative est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (FQCMS) « la Fédération ». En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, la coopérative est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée annuellement par la Fédération au prorata de son actif au bilan de l'exercice antérieur. Le montant total de la contribution en capital en parts privilégiées de catégorie A ne doit pas être inférieur à 500 \$ sans excéder 5 % de son actif ou 50 000 \$ pour l'ensemble des années de contribution. Au 31 mai 2021, la souscription globale effectuée par la coopérative s'établit à 15 400 \$ (note 6).

La coopérative doit également verser les quotes-parts suivantes à la Fédération :

- 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable sans excéder 23 000 \$ pour les services courants;
- 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable sans excéder 15 000 \$ pour les services commerciaux.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2021 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2022 s'élève à 157 736 \$ (783 238 \$ pour les quotes-parts de l'exercice 2021). Les quotes-parts à verser au cours du prochain exercice s'élèvent respectivement à 789 \$ et 158 \$ (3 916 \$ et 783 \$ en 2021). Les quotes-parts sont comptabilisées dans les frais d'administration à l'état des résultats.

De plus, la coopérative collecte auprès de ses nouveaux membres une cotisation annuelle, correspondant à 2 \$ pour les services courants et à 6 \$ pour les services technologiques de l'information, sans excéder 30 000 \$, qu'elle doit remettre à la Fédération. Ces cotisations s'élèvent respectivement à 324 \$ et 972 \$ (830 \$ et 2 490 \$ en 2020).

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

12. Engagements contractuels (suite)

Contrats de location-exploitation

La coopérative s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation échéant de décembre 2021 à juin 2026, à verser 100 818 \$. Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 22 482 \$ en 2022, 19 584 \$ en 2023, 19 584 \$ en 2024, 19 584 \$ en 2025 et 19 584 \$ en 2026.

Finalement, la coopérative s'est engagée, en vertu d'un bail, à louer des locaux pour la librairie et le café étudiant. Ce bail est renouvelable le 31 mai de chaque année. Pour l'exercice clos le 31 mai 2021, la charge de loyer de ce bail est de 1,25 % du chiffre d'affaires brut « librairie » de l'exercice précédent. Le loyer pour l'exercice 2022 sera de 1 950 \$.

13. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

	2021	2020
Débiteurs	3 689 \$	(14 002) \$
Stocks	(5 523)	11 733
Frais payés d'avance	1 281	2 949
Créditeurs	10 247	47 468
	9 694 \$	48 148 \$

14. Opérations avec les membres

Au cours de l'exercice, la coopérative a effectué 95 % (95 % en 2020) de son chiffre d'affaires auprès de ses membres, au sens de l'article 16 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les membres.

15. Instruments financiers

Catégories

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs.

Le placement est évalué au coût diminué d'une provision pour dépréciation, le cas échéant.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'emprunt bancaire, des créditeurs et de la dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs. La coopérative consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard à son emprunt bancaire, à ses créditeurs et à sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La coopérative est principalement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent la coopérative à un risque de flux de trésorerie.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MAI 2021

16. Impôts sur les bénéfices

La coopérative peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 121 832 \$ au fédéral et 122 722 \$ au provincial. Les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
2040	43 896 \$	44 827 \$
2041	77 936 \$	77 895 \$

Aucun actif d'impôts futurs concernant ces pertes fiscales n'a été constaté aux états financiers.

17. Informations concernant le capital

La coopérative définit le capital comme la somme de son emprunt bancaire et de l'avoir de la coopérative. La coopérative n'est pas soumise à des exigences en matière de capital d'origine externe.

En matière de gestion du capital, la coopérative vise à adapter la structure de son capital en tenant compte de la nature et de l'échéance sous-jacentes des actifs financiers afin de maintenir sa stabilité financière et lui permettre de faire face à des événements financiers imprévus défavorables. La coopérative cherche à détenir des liquidités suffisantes pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour ce faire, elle dispose d'une marge de crédit auprès d'une institution financière canadienne.

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

	2021	2020
ANNEXE A - CHIFFRE D'AFFAIRES		
Librairie	155 972 \$	459 400 \$
Café étudiant	1 764	323 838
	157 736 \$	783 238 \$
ANNEXE B - COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
LIBRAIRIE		
Stocks au début	175 470 \$	190 607 \$
Achats	68 895	241 035
	244 365	431 642
Stocks à la fin	184 882	175 470
	59 483	256 172
LOCATION D'ÉQUIPEMENT		
	9 792	20 361
	69 275	276 533
CAFÉ ÉTUDIANT		
Stocks au début	7 524	4 120
Achats	-	189 318
	76 799	469 971
Stocks à la fin	3 635	7 524
	73 164 \$	462 447 \$

**COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE DE LA FACULTÉ DE
L'AMÉNAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

ANNEXES

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2021

	2021	2020
ANNEXE C - FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales, net d'une aide gouvernementale de 55 242 \$ (6 052 \$ en 2020)	68 938 \$	223 677 \$
Télécommunications	9 931	8 880
Amortissement des immobilisations corporelles	9 687	11 499
Entretien et réparations	5 212	8 434
Assurances	2 815	3 290
Loyer, net d'une aide gouvernementale de 3 505 \$ (aucune en 2020)	2 246	6 574
Location d'équipement	1 389	2 172
Taxes, licences, droits d'auteurs et permis (recouvrés)	(9 976)	459
Formation	-	3 607
	90 242 \$	268 592 \$

ANNEXE D - FRAIS DE VENTE

Publicité	1 316 \$	1 363 \$
Frais de magasin	1 286	1 036
Frais de déplacement	797	1 497
Frais de représentation et congrès	29	3 457
	3 428 \$	7 353 \$

ANNEXE E - FRAIS D'ADMINISTRATION

Honoraires professionnels	33 656 \$	34 040 \$
Salaires et charges sociales	27 320	47 278
Dépréciation des comptes clients	6 615	901
Quotes-parts et cotisations	4 699	5 702
Éducation coopérative	2 500	144
Frais de bureau	1 770	6 897
	76 560 \$	94 962 \$

ANNEXE F - FRAIS DE FINANCEMENT

Frais bancaires	1 807 \$	10 897 \$
Intérêts sur les passifs financiers à court terme	1 647	1 628
Autres intérêts	90	197
	3 544 \$	12 722 \$